

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2011-2016

Collège de Bois-de-Boulogne

Mars 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le plan stratégique 2011-2016 du Collège de Bois-de-Boulogne a été adopté par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2010. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 23 décembre 2010.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 17 mars 2011. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Collège de Bois-de-Boulogne couvre la période de 2011 à 2016, soit une durée de cinq ans. Il prend en compte les constats de l'autoévaluation de l'efficacité du plan stratégique précédent.

Tel que voulu par le Collège, la version définitive du plan stratégique est concise. Elle débute par la présentation de la vision du Collège et des leviers sur lesquels il entend agir afin de concrétiser cette vision. Ensuite, elle présente brièvement la démarche d'élaboration du plan stratégique qui comprend neuf objectifs (défis), auxquels sont associés des moyens (stratégies), des indicateurs et des cibles qui sont également présentés.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège comprend tous les éléments requis par l'article 16.1 de la Loi. Il tient compte, notamment de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le plan couvre une période de plusieurs années. Il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis ainsi que des moyens que le Collège entend mettre en œuvre. Il intègre un plan de réussite et a également été rendu public.

Selon l'article 16.2, le Collège doit produire un document expliquant son plan de réussite et le distribuer aux étudiants et aux membres du personnel. Ce document doit être rédigé de manière claire et accessible. Le Collège prévoit réaliser un plan d'action qui permettra l'application concrète des quatre stratégies liées à la réussite et envisage de dégager de grandes orientations, dans le cadre des priorités institutionnelles, qu'il fera connaître aux étudiants ainsi qu'à l'ensemble du personnel. La Commission **suggère** au Collège de s'assurer qu'un document expliquant son plan de réussite soit distribué aux étudiants et aux membres du personnel.

En accord avec l'article 17.0.2, le projet du plan a été soumis à la Commission des études. Cette dernière a donné son avis sur les questions qui relèvent de sa compétence. Le plan a été adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Collège indique avoir consulté le milieu, fait un examen critique des stratégies des cinq dernières années lors de l'autoévaluation de l'efficacité du plan précédent et réalisé une analyse de l'environnement externe. Toutefois, le plan n'indique pas les principaux constats issus de l'analyse de la situation effectuée par le Collège. De plus, il ne précise pas si le Collège a procédé à l'analyse des données récentes sur les indicateurs de réussite et à l'analyse approfondie des caractéristiques de sa clientèle afin de dégager les principaux obstacles liés à la réussite. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de présenter dans son plan stratégique les principaux constats de son analyse de situation, afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques.

Les orientations

Le Collège a déterminé quatre leviers qui constituent les orientations du plan stratégique, et sur lesquels il affirme devoir agir de façon prioritaire : l'offre de formation; la qualité des interventions éducatives et de l'environnement d'études et de travail; l'efficacité de la gestion; le positionnement et le financement. Les orientations sont en lien avec la mission de l'établissement et la réalisation de son projet éducatif. Les orientations sont aussi en lien avec la vision du Collège qui projette d'ajouter à la réputation d'excellence du Collège de Bois-de-Boulogne de nouvelles dimensions fondées sur une formation et une expérience collégiales distinctives.

Les objectifs stratégiques

Le plan comprend neuf défis qui constituent les objectifs stratégiques : offrir aux étudiants une formation qui mise sur ses forces distinctives et qui répond aux besoins sociaux et économiques émergents; offrir une expérience éducative déterminante; ajuster ses actions en matière de réussite afin de soutenir plus efficacement ses étudiants; offrir une expérience de vie collégiale marquante; offrir un milieu de travail qui se distingue davantage; rendre l'environnement physique plus attrayant, accueillant et fonctionnel; collaborer de façon plus efficace; augmenter l'effectif étudiant; soutenir le financement de la mise en œuvre du plan stratégique. La plupart de ces objectifs sont associés à des indicateurs pertinents et sont généralement accompagnés d'une cible claire. Toutefois, certaines cibles ne sont pas en lien avec les objectifs déterminés. La Commission invite donc le Collège à s'assurer que tous les résultats attendus soient en lien avec les objectifs fixés par le plan.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique prévoit des moyens pour atteindre les objectifs ainsi qu'un mécanisme de suivi. En effet, pour chacun des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Collège présente des stratégies qui constituent des moyens. Il précise que les priorités institutionnelles déterminées annuellement ainsi que le plan de travail institutionnel et les plans de travail des directions seront élaborés en fonction de ces moyens. De plus, le Collège indique que la mise en œuvre du plan sera modulée chaque année en fonction de l'état d'avancement des projets et des travaux réalisés.

Le mécanisme de suivi des résultats

Dans son plan stratégique, le Collège n'a pas prévu de mécanisme de suivi des résultats lui permettant de faire le suivi de la progression du niveau d'atteinte des objectifs, de réviser

son plan à la lumière des résultats obtenus et de l'actualiser, le cas échéant, ainsi que de préciser les responsabilités. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de s'assurer de la mise en place d'un mécanisme de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite.

Le plan de réussite

La deuxième orientation du plan stratégique, *Qualité des interventions éducatives et de l'environnement d'études et de travail*, comprend un objectif visant à ajuster les actions du Collège en matière de réussite afin de soutenir plus efficacement les étudiants. Il s'agit du plan de réussite qui est ainsi complètement intégré au plan stratégique.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le plan stratégique du Collège de Bois-de-Boulogne répond généralement aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission suggère au Collège de s'assurer qu'un document expliquant son plan de réussite soit distribué aux étudiants et aux membres du personnel.

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend généralement les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. Néanmoins, la Commission suggère au Collège de Bois-de-Boulogne de présenter, dans son plan stratégique, les principaux constats de son analyse de situation. De plus, elle lui suggère de s'assurer de la mise en place d'un mécanisme de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président par intérim